

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'ESPE

Séance du Mercredi 13 mars 2019 à 13h30

Le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le mercredi 13 mars 2019 à 13h30 au siège de l'ÉSPÉ – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de Madame Françoise Bévalot, présidente du Conseil d'École.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'ÉSPÉ et usagers Pascal LECROART Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL, procuration à E.Saunier Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Myriam PRETOT Sylvie MAREY Patrick CHATOT Agathe MAITREJEAN Louis BARDOT Antoine VOYNNET	Clémentine VUILLOT	Laurent BARATO
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurence RICQ, procuration à F.Muyard Oumhanie LEGEARD Frédéric MUYARD Catherine TIRVAUDEY, procuration à F.Muyard Nicolas TORDI, procuration à F.Bévalot		
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE, procuration à J.Roche Nadine VIESTE Julien ROCHE Didier THELLIER		
Représentants des Collectivités Territoriales :	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT, procuration à F.Bévalot	Deniz GYGER-GASPOZ	
Personnes invitées : Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ÉSPÉ Arnaud MOULY, directeur des études de l'ÉSPÉ Christophe TOURNEUX, directeur-adj relations Ed.Nle/ÉSPÉ Philippe CAUSSIN, responsable administratif Romain CARRÉ, responsable administratif adjoint Nathalie ROGGY, secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 13h30 et remercie les membres présents de leur participation.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil d'École du 16 janvier 2019
- 2/ Points scolarité : Calendrier 2019-2020 et procédure de candidature M1
- 3/ Bilan financier
- 4/ Point campagne d'emploi
- 5/ Point sur la réforme
- 6/ Vote du DIU NSI (Diplôme inter-universitaire Numérique et Sciences Informatiques)
- 7/ Questions diverses

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil d'École du 16 janvier

Suite à une demande de modification de Monsieur Pasco :

- Page 3 à la suite de la phrase “Elle propose à Denis Pasco de réunir un groupe de travail pour concevoir ce guide”, je souhaite faire ajouter “Denis Pasco répond que cette responsabilité incombe au directeur des études” ;
- Page 4 en remplacement de “Denis Pasco propose de participer à un groupe de travail pour présenter un document de cadrage sur ce type d'apprentissage”, je souhaite faire écrire “Denis Pasco se propose pour accompagner les collègues qui souhaiteraient développer la pédagogie du projet à l'ESPÉ” qui est fidèle à mes propos.

Les ajouts sont validés.

Vote de ce compte-rendu ainsi modifié :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Points scolarité : Calendrier 2019-2020 et procédure de candidature M1 (Arnaud Mouly présente ce point)

Ce calendrier a peu évolué par rapport au calendrier de l'année précédente.

Il a été élaboré en respectant de nombreuses contraintes institutionnelles.

Toutefois, la semaine de révision demandée par les étudiants n'est pas affichée, mais, dans la mesure du possible, elle sera mise en place par les enseignants. Cependant, les MCC se déroulant de plus en plus en contrôle continu, cette semaine est moins justifiée. Frédéric Muyard précise que la demande formulée par les étudiants en CFVU pour disposer d'une semaine de révision porte davantage sur le niveau Licence.

Vote de ce calendrier :

Ce calendrier est approuvé à l'unanimité.

A compter de la rentrée prochaine, il est prévu de mettre en place une procédure de sélection des candidatures pour les parcours dont le nombre de candidatures est supérieur aux places disponibles. Ce cas concerne très peu de parcours (essentiellement PE et EPS, parfois CPE).

Cette procédure de sélection sera effectuée à partir du dossier de chaque candidat. Une grille d'évaluation permettra l'attribution de points qui débouchera sur un classement permettant la gestion de la capacité d'accueil.

Quelques critères demandent à être modifiés, tels que l'expérience professionnelle dans l'Education nationale ou l'expérience dans toute structure pourrait être prise en compte.

Toutes les UE libres seront valorisées ainsi que les projets ERASMUS.

La qualité de la lettre de motivation sera prise en compte également.

Il est précisé que c'est l'équipe pédagogique qui réalisera cette analyse des dossiers.

Cette procédure est une réelle évolution par rapport aux années précédentes.

Louis Bardot fait part de plusieurs remarques et interrogations :

- ✓ Comment seront prises en compte les UE libres dans la grille d'évaluation ?

- ✓ Les critères retenus pour une année seront-ils pérennisés ?
- ✓ Il n'y aurait pas besoin de sélection si on mettait les moyens adaptés aux effectifs.
- ✓ Les étudiants salariés risquent d'être pénalisés par une moyenne possiblement plus faible que les étudiants non-salariés.

Françoise Bévalot propose d'ajouter en introduction les enjeux de cette sélection. Elle précise que cette procédure garantit l'égalité de traitement de l'ensemble des candidatures et permet la transparence par la communication éventuelle des critères retenus aux candidats le souhaitant. La pondération de chacun des critères reste de la responsabilité seule des équipes pédagogiques.

Arnaud Mouly et Catherine Caille-Cattin indiquent qu'il faut tenir compte des places mises au concours dans la définition des capacités d'accueil.

Pascal Lécroart souhaiterait qu'une communication plus importante soit réalisée sur les filières moins prisées, telles que les filières professionnelles, afin d'offrir un choix plus large aux étudiants.

Catherine Caille-Cattin répond que cette communication est déjà réalisée depuis quelques années à l'ÉSPÉ et dans des autres UFR.

Vote de ces procédures :

20 voix pour, 5 contre

Arnaud Mouly s'engage à proposer de nouvelles procédures suite à toutes ces remarques.

[3/ Bilan financier 2018](#) (présentation du diaporama ci-joint par Philippe Caussin)

Françoise Bévalot précise qu'il n'y a qu'un seul budget, celui de l'UFC et que l'ÉSPÉ ne conserve pas son reliquat, il est intégré dans le résultat global de l'UFC.

Françoise Bévalot s'interroge sur la contribution des laboratoires au fonctionnement de la FR-ÉDUC.

Denis Pasco répond que 9 500€ proviennent des laboratoires par le biais de la répartition centrale des crédits recherche au moment de la construction du budget initial et que les laboratoires participent financièrement aux activités de la FR-EDUC par la prise en charge de déplacements des enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, le budget de l'ÉSPÉ prévoit 20 500€ pour la recherche (FR-ÉDUC : 10 500 €, autres activités de recherche : 10 000 €).

[4/ Point campagne d'emploi](#) [5/ Point sur la réforme](#) (présentation par Catherine Caille-Cattin)

Ces 2 points sont indissociables.

Françoise Bévalot déplore la non-réponse du Président de l'UFC et du Recteur de l'académie suite aux questions posées lors du dernier CÉ.

Les points connus de la réforme à ce jour :

- Changement de nom : ÉSPÉ en INSPÉ (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) à compter de la rentrée 2019,
- Place du concours en fin de M2 à compter de 2022.
- 1/3 de la formation MEEF réalisée par des enseignants « exerçant en parallèle ».

Une assemblée générale programmée le 10 avril après-midi permettra d'informer le personnel sur les nouvelles avancées connues à ce moment-là.

Dans ce contexte, Catherine Caille-Cattin démontre la difficulté à travailler sur une campagne d'emploi, tout en se préoccupant du devenir des emplois vacants, ainsi que de celui des enseignants du second degré.

Quant au personnel BIATSS, l'équipe de direction de l'ÉSPÉ souhaiterait éviter la précarisation des emplois en limitant le recours à des CDD réitérés.

Denis Pasco, propose de trouver une alternative pour les enseignants du second degré, les plus menacés par ce grand changement. Il évoque l'idée de construire des formations de co-intervenants pour les enseignements « recherche-pratique », soit inventer un nouveau statut afin de leur proposer de nouvelles perspectives.

6/ Vote du DIU NSI (Diplôme inter-universitaire Numérique et Systèmes Informatiques) (présentation par Arnaud Mouly)

Ce DIU initialement nommé « Numérique et Sciences Informatiques » est transformé en DIU « Enseigner l'informatique en lycée », sur demande ministérielle.

Une maquette identique a été présentée par l'UFC et par l'UB, portée par les ÉSPÉ, en partenariat avec l'académie qui prendra en charge les déplacements des stagiaires.

La maquette a été élaborée au niveau national, l'ÉSPÉ est donc prestataire pour la mise en œuvre de cette formation.

Une subvention de 40 000€ sera attribuée par groupe.

Denis Pasco regrette le manque d'innovation pour une formation nouvelle et relève l'inadéquation entre les objectifs et les contenus imposés par le ministère de l'Éducation nationale.

Françoise Bévalot propose de retenir que le Conseil d'Ecole est attaché à une démarche d'innovation pédagogique et s'étonne de cette démarche qui consiste à mettre en œuvre une injonction nationale.

Vote de ce DIU :

Le Conseil d'École prend acte mais ne souhaite pas voter.

L'ordre du jour étant épuisé, Françoise Bévalot propose de se revoir prochainement dès que de nouvelles informations sur la réforme nous seront communiquées.

Elle souhaite également lors d'un prochain conseil travailler sur l'innovation pédagogique et informer sur l'avancée de l'appel à projet de la MUE.

La Présidente du Conseil d'école
De l'ÉSPÉ de Franche-Comté



Françoise BÉVALOT